

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain		x		<i>Jean Teurnier</i>
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		<i>Florine Lefebvre</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	20-mars-25
Début de séance	19h00
Fin de séance	20h45

Numéro	DEL_030425_14_AcquisitionsCentreOuest	Acquisitions parcelles « Centre-ouest »
Nomenclature	3.1.3	

Pour mémoire, par une délibération en date du 11 janvier 2024, le conseil a :

- Acté la validation des objectifs d'aménagements tels que décrits dans la délibération en annexe de la présente,
- Informé qu'il sera accompagné par Loire Atlantique Développement dans une étude pour le cadrage de cette opération d'aménagement,
- Informé qu'il s'adjoit également les services d'un cabinet d'avocats,
- Informé qu'il étudiera, à travers cette étude, l'ensemble des outils juridiques relatifs à l'aménagement des territoires, y compris la création et la réalisation d'une zone d'aménagement concertée ainsi qu'une déclaration d'utilité publique

Dans la continuité de ce projet, et après en avoir échangé avec les différents propriétaires, la commune souhaite se porter acquéreur des parcelles suivantes, pour un montant 12€ / m² TTC, soit 10 € /m² HT :

Section	N° parcelle	Contenance	Prix
AM	68	4 205	50 460,00 €
AM	67	4 777	57 324,00 €
AL	230	212	2 544,00 €
AL	197	4 956	59 472,00 €
AL	93	15 000	180 000,00 €
AM	56	7 545	90 540,00 €
			440 340,00 €

Toutefois, les conditions suspensives suivantes vont être mentionnées à l'acte d'achat

- L'approbation du PLUi emportant classement des terrains en 1Au
- Le résultat des différents sondages notamment les 4 saisons et éventuellement zones humides si nécessaire
- Le résultat des études géotechniques
- Pas de prescription archéologique préventive

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles susmentionnées dans les conditions précisées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente, notamment, dans un premier temps, des promesses de vente
- De dire que les frais de notaires seront à la charge de la commune

A l'unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 3 avril 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

